

“ avec succès, et se terminer avec bonheur.” A ce ton de piété, et à cet accent de tendresse, vous reconnaissez, sans doute, la voix de votre bonne Mère, la Ste. Eglise, vous tous qui êtes ses enfans affectionnés.

Pénétré d'un religieux respect pour cette Sainte Ordonnance, Nous avons dû nous faire un devoir de l'exécuter, avec une amoureuse fidélité. Ne pouvant avoir, pour nous guider, l'expérience de nos Illustres Prédécesseurs dans ce Pays, puisque aucun Concile ne s'y est jusqu'ici célébré, Nous avons consulté les usages de nos pères de l'ancien monde, et les antiques traditions de l'Eglise, qui embrasse tous les peuples des bras de sa catholicité. Nous avons surtout étudié la conduite que tenait, dans ses Conciles Provinciaux, St. Charles Borromée, ce parfait modèle de tous les Evêques. De plus, Nous nous sommes entendu avec notre Vénérable Archevêque et nos Evêques Co-Provinciaux, pour ne rien faire que selon l'esprit de l'Eglise.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF., les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1°. L'Edit de Convocation du Concile Provincial sera affiché aux portes de notre Eglise Cathédrale, deux mois avant l'ouverture, c'est-à-dire le quinze Juin courant. Les pieux fidèles, en y entrant, seront par là invités à prier pour le succès de cette grande Œuvre.

2°. Il y aura Processions avec Litanies des Saints et autres prières approuvées, dans toutes les Eglises et Chapelles du Diocèse, les trois Dimanches, qui précéderont l'ouverture du dit Concile, c'est-à-dire le vingt-sept Juillet, et les trois et dix d'Août prochain. Ce sera pour les Prédicateurs, le tems d'exhorter les Fidèles à vaquer aux exercices que leur recommande l'Eglise, pour le bon succès du Concile. Ces Processions seront aussi solennelles que le peut permettre un Office de Pénitence. Elles pourront se faire en dehors aussi bien qu'en dedans des Eglises. On y invoquera avec foi et confiance tous les Anges et les Saints, et spécialement les Anges Tutélaires et les Saints Patrons de la Province, ainsi que ceux du Diocèse, des Paroisses et Communautés. Ce sera pour les Sociétés et Confréries une occasion solennelle de déployer, avec leurs étendards, leur zèle pour l'honneur de la Ste. Eglise.

3°. Chacun de ces trois Dimanches devra être, autant que possible, jour de communion générale. Il faudrait pour cela que l'on se confessât, pendant la semaine, pour être prêt à faire cette sainte action en l'un de ces trois Dimanches.

4°. A commencer du jour où la présente Lettre Pastorale sera publiée, jusqu'à la clôture du Concile, les Prêtres diront à la Messe, au lieu de l'Oraison *Deus refugium*, etc., l'Oraison *De Spiritu Sancto*. Les jeudis, ils diront la Messe du St. Esprit, si les Rubriques le permettent. Cette Messe se chantera, ces jours-là, à notre Eglise Cathédrale, à une heure qui accommodera les pieux fidèles ; car Nous comptons beaucoup sur leurs bonnes prières. Tous ces saints exercices sont, comme on le voit, une préparation au Concile. Mais en voici d'autres pour le tems où il se célébrera.

5°. Pendant la tenue du Concile, il y aura successivement, dans diverses Eglises de la ville, *Prières des Quarante heures* et exposition solennelle du St. Sacrement. Ici, Nous comptons surtout sur l'Association de l'*Adoration Perpétuelle*, pour que ces jours de grâces soient solennisés, comme ils le doivent être, dans un tems si précieux.

6°. Le quatorze d'Août sera jour de jeûne pour le Concile. Il convient que ce soit un jeûne général. Nous y invitons donc tous ceux qui pourront le pratiquer. La Prière jointe au jeûne est toute puissante auprès de Dieu.